

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Présents : Françoise BERNARD, Christine BOURGEON, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Isabelle DEPUYDT, Alain GUILLET, Robert LEBOEUF, Michael LITTFASS, Isabelle PAGEAULT (20 h 45)

Excusée : Fabienne DAUVERGNE (pouvoir Marianne COULAS)

Secrétaire de séance : Michael LITTFASS

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) INDEMNITÉ DES ÉLUS

Suite à l'actualisation de l'indice bonifié, l'indemnité des élus passe de l'indice IB1015 à l'indice IB1022. L'indemnité du maire s'élève à 17 % de cet indice, celle des adjoints à 5,5%.

2) MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION

Le conseil renouvelle à l'unanimité la convention passée avec le Centre de Gestion du département concernant les missions facultatives laquelle arrive à terme au 31 décembre 2017.

3) RAGONDINS

Les berges et digues des lagunes subissent d'énormes dégâts dus aux ragondins. L'intervention de l'association « Cultivons nos campagnes » n'ayant pas abouti faute de piègeurs, Mme le Maire propose de passer une convention avec l'association de chasse de Mancey pour indemniser les piègeurs à hauteur de 2 € par queue de ragondin. Le ragondin est classé nuisible et peut donc être chassé au fusil toute l'année. Le conseil approuve à l'unanimité.

4) SYDESL: ENFOUISSEMENT

Dans sa programmation pour 2017, le SYDESL inclut la deuxième tranche de l'enfouissement des câbles électriques et téléphoniques à la Bussière pour un coût total de 19800 € dont 9900 € à la charge du SYDESL et 9900 € à la charge de la commune (enfouissement du réseau télécom) avec un étalement du remboursement sur 5 ans. Le conseil approuve à l'unanimité.

5) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 AU BUDGET 2017 D'ASSAINISSEMENT

L'excédent de fonctionnement de 77 272.81 € est affecté au compte 002 du budget 2017.

Le déficit d'investissement de 4 559,26 € est affecté au compte 001 du budget 2017.

Affectation au compte 1068 de 4 559.26 €

Ces résultats sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6) VOTE DU BUDGET 2017 D'ASSAINISSEMENT

Le budget 2017 d'assainissement prévoit des dépenses/recettes de fonctionnement d'un montant de 115352 € et des dépenses/recettes d'investissement d'un montant de 57 626 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

7) VOTE DES TAXES

Vu l'augmentation de la base de calcul des taxes locales, et conformément à une décision du conseil communautaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les taux d'imposition :

taxe d'habitation:	9,27%,
taxe foncière (bâti):	12,47%
taxe foncière (non bâti)	39,82%

8) TRAVAUX DE VOIRIE

Suite à la demande de devis concernant la sécurisation de la route départementale RD215 pour la réhabilitation du cheminement piétons, la mairie a reçu les offres de quatre entreprises. Ces offres répondent à deux types de travaux, les travaux de voirie et la pose de barrières à raison d'une barrière de 3 mètres tous les 30 mètres (177 ml).

Comme le montant des amendes de police qui financent une partie des travaux, ne sera connu qu'à la fin de l'année, et pour réduire le coût total, le conseil envisage la pose de barrières tous les 40 mètres (141 ml). Les entreprises seront à nouveau consultées sur ce poste.

9) BUREAU AFR

Deux membres du bureau de l'association foncière du remembrement (AFR) désignés par le conseil sont à renouveler. Il y a trois candidats. Le vote a lieu à bulletin secret et donne les résultats suivants : 1 bulletin blanc, Jean-Christophe Dupuis (1 voix), Jean-Pierre Perret (9 voix) et Jean-Christophe Sermonat (10 voix). Sont désignés : Jean-Christophe Sermonat et Jean-Pierre Perret.

10) PATRIMOINE

Mme le maire regrette que l'étude des projets de réhabilitation du patrimoine soient au point mort. Michael Littfass informe le conseil de la démission du président de l'association "MANCEY PATRIMOINE" et de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 mars. Au cours de ce conseil d'administration, il a été proposé une fusion entre Mancey Patrimoine et le Comité des Fêtes "La table ronde". Une AG extraordinaire est prévue le 5 mai, et une réunion de préparation se tiendra le 21 avril.

11) ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES : TENUE DU BUREAU DE VOTE

Les membres du Conseil Municipal ont établi les permanences pour la tenue du bureau de vote des prochaines élections.
Nouveau : Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

Questions diverses

- COMPTEUR LINKY

Le jugement sur le fond est passé au tribunal le 17 mars. On ne connaît pas encore le résultat.

- RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ DES BORNES ET PRISES D'INCENDIE

7 bornes sur 8 n'ont pas atteint le débit minimum de 60 m³, à 1 - 2 m³ près, probablement dû à la consommation des usagers au moment des tests.

- RALLYE DES VINS

Le rallye aura lieu le 4 juin. La commission de sécurité du 30 mars a refusé l'emplacement d'une buvette aux « 4 chemins » sur la RD 482, elle a validé les emplacements au Moulin Mutin, au Gros Chêne et à Nessiot.

- CHAPITEAU

Mme le Maire présente l'ébauche d'une lettre de remerciement pour les personnes qui ont oeuvré au bon déroulement et à la réussite de la semaine culturelle "De Plume en Lune" à Mancey.

Elle sera adressée par mail aux habitants et affichée sur les panneaux de la commune.

-

- VENTE DE BOIS

Alain Guillet donne une première estimation des recettes de la vente de bois par la commune d'un montant d'environ 6500 €. L'association départementale des communes forestières tiendra son assemblée générale à Mancey le 25 avril.

- DÉFILÉ DU 8 MAI

Départ à 10 h 30 de la mairie pour le dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 19 avril 2017 à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON

=====